Schola Europaea

ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III

APPEL D'OFFRES OUVERT Nº 2022-012

FOURNITURE ET PLACEMENT DE TABLEAUX INTERACTIFS ET ACCESSOIRES

CAHIER DES CHARGES

TABLE DES MATIERES

1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU MARCHE PUBLIC 4

1.1. Pouvoir adjudicateur : qui est l'acheteur ? 4

1.2. Objet : que concerne cet appel d'offres ? 4

1.3. Lots : cet appel d'offres est-il divisé en lots ? 4

1.4. Description technique : que voulons-nous acheter dans le cadre de cet appel d'offres (exigences techniques minimales) ? 4

1.5. Variante : les variantes sont-elles autorisées ? 5

1.6. Option : des services complémentaires optionnels sont-ils demandés ? 5

1.7. Lieu d'exécution : où le contrat sera-t-il exécuté ? 5

1.8. Nature du contrat : comment le contrat sera-t-il exécuté ? 5

1.9. Volume et valeur du contrat : quelle quantité prévoyons-nous d'acheter ? 6

1.10. Durée du contrat : pendant combien de temps prévoyons-nous d'y avoir recours ? 6

2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES 7

2.1. Fondements juridiques : quelles sont les règles applicables ? 7

2.2. Règles d'accès au marché public : qui peut présenter une offre ? 7

2.3. Les façons de présenter une offre : comment les opérateurs économiques peuvent-ils s'organiser pour présenter une offre ? 7

3. EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE 11

3.1. Critères d'exclusion 11

3.2. Critères de sélection 12

3.3. Respect des exigences minimales du Cahier des charges 14

3.4. Critères d'attribution 14

3.5. Attribution du marché (classement des offres) 14

4. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE 16

4.1. Forme de l'offre : comment présenter l'offre ? 16

4.2. Contenu de l'offre : quels documents joindre à l'offre ? 16

4.3. Politique de signature : comment pouvez-vous signer les documents ? 17

4.4. Confidentialité des offres : quelles informations peuvent-elles être divulguées, et sous quelles conditions ? 17

5. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 19

LISTE DES ANNEXES : 19

1. CHAMP D'APPLICATION ET DESCRIPTION DU MARCHE PUBLIC

1.1. Pouvoir adjudicateur : qui est l'acheteur ?

Le présent appel d'offres est lancé et géré par L'Ecole européenne de Bruxelles III, située Boulevard du Triomphe 135 à 1050 Bruxelles, dénommée *le pouvoir adjudicateur* aux fins du présent appel d'offres.

1.2. Objet : que concerne cet appel d'offres ?

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture, la mise à disposition et le placement de tableaux interactifs et accessoires à l'Ecole européenne de Bruxelles III.

1.3. Lots : cet appel d'offres est-il divisé en lots ?

Le présent appel d'offres n'est pas divisé en lots.

1.4. Description technique : que voulons-nous acheter dans le cadre de cet appel d'offres (exigences techniques minimales) ?

Les fournitures et services qui font l'objet du présent appel d'offres, y compris les exigences minimales éventuelles, sont décrits en détail ci-dessous.

1.4.1. Généralité

Le contrat portera sur :

La fourniture de tableaux interactifs et accessoires, la mise à disposition et le placement dans les classes et autres salles, au sein de l'école.

La liste fournie dans le bordereau des prix (en annexe n° 6.1) est donnée à titre d'exemple, afin de pouvoir comparer les prix mais n'est pas exhaustive et doit pouvoir s'étendre à des articles repris dans le catalogue du soumissionnaire. Le soumissionnaire s'engage à assurer l'approvisionnement et la qualité des produits. Toute offre qui ne serait pas conforme aux exigences ci-dessous sera rejetée.

Les fournitures doivent répondre aux besoins spécifiques d'enfants des niveaux maternelle, primaire et du secondaire.

Le prix indiqué devra tout inclure (transport, mise à disposition au sein de l'école, installation et mise en fonction du matériel, retrait et évacuation des emballages individuels, ect…). L'Ecole prévoit normalement d'installer 12 écrans par an en 1 fois si possible pour le fournisseur.

1.4.2. Description technique

- Écran 65 pouces tactile compatible avec le logiciel Smart Ink.
- Support mural avec ajustement vertical pour tous types d'écrans type Balancebox 650 ou équivalent.
- Colonne sol-mur pour support mural avec ajustement vertical pour tous types d'écrans.
- Câble HDMI 10m + adaptateur Display Port vers HDMI
- Câble USB 10m
- Licence SmartNote valable 3 ans
- Licence SmartNote valable 1 an
- Système de tableau blanc adaptable sur l'écran et repliable type WinX6 ou équivalent pour tous types d'écrans (2 battants fixes + 2 battants rabattables, tableau blanc recto/verso).

1.4.3. Livrables

La liste de base reprend un ensemble d'articles qui doit obligatoirement être proposé par le soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent, sous peine de nullité de leur offre, faire une offre pour tous les articles repris dans cette liste de base. Un seul article doit être proposé par poste.

Par ailleurs, l'Ecole souhaite avoir accès aux autres produits du catalogue du fournisseur. Une remise sur catalogue est demandée (annexe 6.2).

1.5. Variante : les variantes sont-elles autorisées ?

Les variantes (alternatives à la solution modèle décrite dans le Cahier des charges) ne sont pas autorisées. Le *pouvoir adjudicateur* ne tiendra pas compte des variantes décrites dans une offre.

1.6. Option : des services complémentaires optionnels sont-ils demandés ?

Aucune option (prestations supplémentaires demandées par le pouvoir adjudicateur) n'est demandée. Le *pouvoir adjudicateur* ne tiendra pas compte des options décrites dans une offre.

1.7. Lieu d'exécution : où le contrat sera-t-il exécuté ?

Les fournitures seront livrées et les services seront fournis à :

L'école européenne de Bruxelles III, Boulevard du Triomphe 135, 1050 Bruxelles.

1.8. Nature du contrat : comment le contrat sera-t-il exécuté ?

La procédure aboutira à la conclusion d'un contrat-cadre unique.

☝ Les soumissionnaires doivent tenir pleinement compte des dispositions du Projet de contrat, car ce dernier définira et régira la ou les relations contractuelles qui seront établies entre le *pouvoir adjudicateur* et le ou les soumissionnaires retenus. Une attention particulière doit être accordée aux dispositions précisant les droits et obligations du contractant, et notamment aux dispositions

relatives aux paiements, à l'exécution du contrat, à la confidentialité ainsi qu'aux contrôles et audits.

1.9. Volume et valeur du contrat : quelle quantité prévoyons-nous d'acheter ?

L'estimation indicative des volumes à commander sur la durée totale du contrat-cadre est donnée dans le bordereau financier à l'***Annexe 6.1***. Ces volumes ne sont que des estimations, et il n'y a aucun engagement quant aux quantités exactes à commander. Les volumes réels dépendront des quantités que le *pouvoir adjudicateur* commandera dans le cadre de marchés spécifiques.

Le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal qui peut être dépensé au titre du contrat-cadre est de trois cent mille euros (300.000 EUR). Les montants réels dépendent des quantités que le pouvoir adjudicateur commande dans le cadre de marchés spécifiques ou des bons de commandes

En tout état de cause, le *plafond du contrat-cadre*, c'est-à-dire le montant maximal qui pourra être dépensé au titre du contrat-cadre, ne pourra être dépassé.

1.10. Durée du contrat : pendant combien de temps prévoyons-nous d'y avoir recours ?

Le contrat résultant de l'attribution du présent marché sera conclu pour un maximum de 12 mois renouvelable 3 fois. Les détails relatifs à la durée des contrats initiaux et à leurs possibilités de renouvellement figurent à l'article I.3 du Projet de contrat.

2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES

2.1. Fondements juridiques : quelles sont les règles applicables ?

Le présent appel d'offres est régi par les dispositions :

- du Règlement financier des Ecoles européennes ; et
- du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (le Règlement financier)[1].

Le *pouvoir adjudicateur* a choisi d'attribuer le marché résultant du présent appel d'offres dans le cadre d'une procédure ouverte, conformément à l'article 164, paragraphe 1, point a) du Règlement financier. Dans le cadre d'une procédure ouverte, tout opérateur économique intéressé (toute personne physique ou morale qui propose de fournir des produits ou services ou d'exécuter des travaux) peut présenter une offre.

2.2. Règles d'accès au marché public : qui peut présenter une offre ?

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales établies dans l'Union européenne.

Pour permettre au *pouvoir adjudicateur* de vérifier l'accès, chaque soumissionnaire doit indiquer son pays d'établissement (en cas d'offre conjointe, le pays d'établissement de chaque membre du groupe) à l'***Annexe 1.1*** et présenter les justificatifs normalement admis par la législation de ce (ou ces) pays sur demande du pouvoir adjudicateur. Le ou les mêmes documents peuvent servir à prouver le ou les pays d'établissement et la ou les délégations du pouvoir de signature mentionnées à la **section 4.3.**

2.3. Les façons de présenter une offre : comment les opérateurs économiques peuvent-ils s'organiser pour présenter une offre ?

Les opérateurs économiques peuvent présenter une offre soit en tant que soumissionnaire unique, soit en tant que groupe de soumissionnaires. Dans les deux cas, la sous-traitance est permise.

Afin de satisfaire aux critères de sélection énoncés dans la ***Section 3.2***, le soumissionnaire peut s'appuyer sur les capacités de sous-traitants ou d'autres entités (autres que des sous-traitants).

Le rôle de chaque entité concernée par une offre (ci-après dénommée « *entité concernée* ») doit être clairement précisé : soumissionnaire unique, membre d'un groupe ou chef de groupe, sous-traitant ou entité sur les capacités de laquelle le soumissionnaire s'appuie pour satisfaire aux critères de

[1] Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.07.2018, p. 1).

sélection[2]. Cette obligation s'applique également lorsque les *entités concernées* appartiennent au même groupe économique.

2.3.1. Offres conjointes

Une offre conjointe est une offre présentée par un groupe (avec ou sans forme juridique) d'opérateurs économiques, quel que soit le lien qui existe entre eux. Le groupe dans son ensemble est considéré comme un soumissionnaire[3].

Tous les membres du groupe sont solidairement responsables devant le *pouvoir adjudicateur* pour l'exécution du contrat dans son ensemble.

Les membres du groupe doivent désigner un *chef de groupe*, un point de contact unique autorisé à agir en leur nom dans le cadre de la présentation de leur offre et de toutes les questions pertinentes, demandes de clarification, notifications, etc. qu'ils peuvent recevoir pendant l'évaluation, l'attribution et jusqu'à la signature du contrat.

En cas d'offre conjointe, le questionnaire relatif à l'offre conjointe et le modèle de procuration joint à l'***Annexe 1.2*** doivent être dûment remplis et remis avec l'offre.

L'offre conjointe doit indiquer clairement le rôle et les tâches de chaque membre et du *chef de groupe*, qui sera l'interlocuteur du *pouvoir adjudicateur* pour les aspects administratifs ou financiers du contrat et la gestion opérationnelle. Le *chef de groupe* sera entièrement habilité à lier le groupe et chacun de ses membres pendant l'exécution du contrat. Si l'offre conjointe est retenue, le *pouvoir adjudicateur* signera le contrat avec le chef de groupe, autorisé par les autres membres à signer le contrat en leur nom en vertu de la procuration établie selon le modèle joint à l'*Annexe 1.2*.

Toute modification de la composition du groupe au cours de la procédure de passation de marché (après la date limite de soumission des offres et avant la signature du contrat) entraînera le rejet de l'offre, sauf en cas de fusion ou d'acquisition d'un membre du groupe (succession à titre universel), pour autant que la nouvelle entité ait accès au marché (voir la ***section 2.2***) et ne se trouve pas dans une situation d'exclusion (voir la ***section 3.1***).

En tout état de cause, les critères de sélection doivent toujours être remplis par le groupe et les conditions de l'offre initialement présentée ne peuvent être modifiées de manière substantielle, c'est-à-dire que toutes les tâches attribuées à l'ancienne entité doivent être reprises par la nouvelle entité membre du groupe, le changement ne doit pas rendre l'offre non conforme au Cahier des charges, et l'évaluation des critères d'attribution de l'offre initialement présentée ne peut être modifiée.

2.3.2. Sous-traitance

La sous-traitance est la situation dans laquelle le contractant contracte des engagements juridiques avec d'autres opérateurs économiques qui exécuteront une partie du contrat en son nom. Le

[2] Une telle entité n'est pas considérée comme un sous-traitant, voir la section 2.4.3.

[3] Dans le présent document, on entend par *soumissionnaires* aussi bien les soumissionnaires uniques que les groupes d'opérateurs économiques qui présentent une offre conjointe.

contractant reste pleinement responsable devant le *pouvoir adjudicateur* pour l'exécution du contrat dans son ensemble.

Ne sont pas considérés comme sous-traitance :

a) Le recours à des travailleurs détachés auprès du contractant par une autre société appartenant au même groupe et établie dans un Etat membre (« détachement intragroupe » au sens de l'article 1er, paragraphe 3, point b) de la Directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services).
b) Le recours à des travailleurs mis à la disposition du contractant par une entreprise de travail intérimaire ou une agence de placement établie dans un Etat membre (« mise à la disposition de travailleurs » au sens de l'article 1er, paragraphe 3, point c) de la Directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services).
c) Le recours à des travailleurs détachés temporairement auprès du contractant par une entreprise établie en dehors du territoire d'un Etat membre appartenant au même groupe (« transfert temporaire intragroupe » au sens de l'article 3, point b) de la Directive 2014/66/UE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe).
d) Le recours à du personnel sans contrat de travail (« travailleurs indépendants travaillant pour le contractant ») pour accomplir sensiblement les mêmes tâches que le personnel sous contrat de travail (« salariés »), sans que les tâches des travailleurs indépendants ne constituent des parties spécifiques et bien définies du contrat.
e) Le recours par le contractant à des fournisseurs et/ou transporteurs, afin d'exécuter le contrat sur le lieu d'exécution, à moins que les activités économiques des fournisseurs et/ou services de transport ne relèvent de l'objet du présent appel d'offres (voir la ***section 1.4***).
f) L'exécution d'une partie du contrat par les membres d'un GEIE (groupement européen d'intérêt économique), lorsque le GEIE est lui-même un contractant ou un membre du groupe.

Les personnes mentionnées aux points a), b), c) et d) ci-dessus seront considérées comme « personnel » du contractant au sens du contrat.

Toutes les tâches contractuelles peuvent être sous-traitées à moins que les *Spécifications techniques* ne réservent expressément et l'exécution de certaines tâches critiques au soumissionnaire unique lui-même ou, en cas d'offre conjointe, à un membre du groupe.

En cas de sous-traitance, le questionnaire relatif à la sous-traitance et le modèle de lettre d'engagement joint à l'***Annexe 1.3*** doivent être dûment remplis et remis avec l'offre.

Lorsqu'ils remplissent le formulaire à **l'*Annexe 1.3***, les soumissionnaires sont tenus de donner une indication de la part du marché qu'ils ont l'intention de sous-traiter, ainsi que de préciser et décrire brièvement les rôles/tâches contractuels envisagés des sous-traitants qui remplissent au moins une de ces conditions (ci-après dénommés *sous-traitants identifiés*) :

- les sous-traitants sur les capacités desquels le soumissionnaire s'appuie pour satisfaire aux critères de sélection décrits dans la **section 3.2** ;
- les sous-traitants dont la part individuelle du marché connue au moment de la présentation de l'offre est supérieure à 10 %.

Toute modification concernant un sous-traitant identifié dans l'offre (retrait/remplacement d'un sous-traitant, sous-traitance supplémentaire) apportée au cours de la procédure de passation de marché (après la date limite de présentation des offres et avant la signature du contrat) nécessite l'autorisation écrite préalable du *pouvoir adjudicateur*, lequel s'assurera que :

- le nouveau sous-traitant éventuel ne se trouve pas dans une situation d'exclusion ;
- le soumissionnaire remplit toujours les critères de sélection et, le cas échéant, le nouveau sous-traitant remplit les critères de sélection qui lui sont individuellement applicables ;
- les conditions de l'offre initialement présentée ne sont pas modifiées de manière substantielle, c'est-à-dire que toutes les tâches attribuées à l'ancien sous-traitant sont reprises par une autre entité concernée, que le changement ne rend pas l'offre non conforme au Cahier des charges, et que l'évaluation des critères d'attribution de l'offre initialement présentée n'est pas modifiée.

La sous-traitance à des sous-traitants identifiés dans une offre acceptée par le *pouvoir adjudicateur* qui a abouti à la signature d'un contrat est considérée comme autorisée.

2.3.3. Entités sur les capacités desquelles le soumissionnaire s'appuie pour satisfaire aux critères de sélection

En vue de satisfaire aux critères de sélection, un soumissionnaire peut également s'appuyer sur les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il entretient avec celles-ci. Dans ce cas, il doit prouver qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du contrat en produisant une lettre d'engagement suivant le modèle de l'**Annexe 1.4**, signée par le représentant autorisé de ces entités, et des justificatifs montrant que ces autres entités disposent des ressources en question.

Si le marché est attribué à un soumissionnaire qui a l'intention de s'appuyer sur une autre entité pour atteindre les niveaux minimaux de capacité économique et financière, le *pouvoir adjudicateur* peut exiger que cette entité signe le contrat, ou bien qu'elle fournisse une garantie financière conjointe et solidaire à première demande pour l'exécution du contrat.

En ce qui concerne les critères de sélection techniques et professionnels, un soumissionnaire ne peut s'appuyer sur les capacités d'autres entités que lorsqu'il est prévu que celles-ci exécutent les travaux ou fournissent les services pour lesquels ces capacités sont nécessaires (c'est-à-dire que ces dernières joueront le rôle de sous-traitants).

☝ Le recours aux capacités d'autres entités n'est nécessaire que lorsque la capacité du soumissionnaire n'est pas suffisante pour atteindre les niveaux minimums de capacité requis. Les engagements abstraits selon lesquels d'autres entités mettront des ressources à la disposition du soumissionnaire seront ignorés.

3. EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

L'évaluation des offres conformes aux conditions de soumission consistera à :

- Vérifier si le soumissionnaire a accès au marché (voir la ***section 2.2***) ;
- S'assurer de la conformité administrative de l'offre (vérifier si l'offre est rédigée dans une des langues officielles de l'UE et signée par un ou des représentants du soumissionnaire dûment habilités) ;
- S'assurer de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base des critères d'exclusion ;
- Sélectionner les soumissionnaires sur la base des critères de sélection ;
- S'assurer du respect des exigences minimales définies dans le Cahier des charges ;
- Evaluer les offres sur la base des critères d'attribution du marché.

Le *pouvoir adjudicateur* évaluera les éléments susmentionnés dans l'ordre qui lui semblera le plus approprié. Si l'évaluation d'un ou plusieurs éléments démontre qu'il existe des motifs de rejet, l'offre sera rejetée et ne fera pas l'objet d'une nouvelle évaluation complète. Les soumissionnaires non retenus seront informés du motif du rejet de leur offre, mais aucun commentaire ne sera fait quant au contenu non évalué de celle-ci. Seuls les soumissionnaires pour lesquels la vérification de tous les éléments n'a pas révélé de motif de rejet peuvent se voir attribuer le marché.

L'évaluation se fondera sur les informations et les preuves contenues dans l'offre et, le cas échéant, sur les informations et preuves complémentaires fournies à la demande du *pouvoir adjudicateur* au cours de la procédure.

Aux fins de l'évaluation relative aux critères d'exclusion et de sélection, *le pouvoir adjudicateur* peut également se référer à des informations accessibles au public, et en particulier aux données probantes d'une base de données nationale auxquelles elle peut avoir accès gratuitement.

3.1. Critères d'exclusion

L'objectif des critères d'exclusion est de déterminer si le soumissionnaire se trouve dans une des situations d'exclusion énumérées à l'article 136, paragraphe 1, du Règlement financier.

Comme preuve de non-exclusion, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une Déclaration sur l'honneur établie selon le modèle joint à l'***Annexe 2***. Cette déclaration doit être signée par un mandataire de l'entité qui la fournit.

La vérification initiale de la non-exclusion des soumissionnaires se fera sur la base des déclarations fournies. Les documents mentionnés comme justificatifs dans la Déclaration sur l'honneur doivent être présentés sur demande et lorsque c'est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur[4].

[4] L'obligation de fournir les justificatifs sera levée dans les situations suivantes :
- si les données probantes peuvent être consultées gratuitement par le *pouvoir adjudicateur* dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournira au *pouvoir adjudicateur* l'adresse Internet de la base de données et, au besoin, les données d'identification nécessaires pour télécharger le document ;
- en cas d'impossibilité matérielle de fournir ces justificatifs.

Les critères d'exclusion s'appliquent individuellement à chaque membre du groupement et à chaque sous-traitant identifié.

Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.

3.2. Critères de sélection

L'objectif des critères de sélection est d'évaluer si le soumissionnaire a la capacité juridique, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle d'exécuter le contrat.

Les critères de sélection du présent appel d'offres, y compris les niveaux de capacité minimaux, la base de l'évaluation et les justificatifs demandés, sont précisés dans les sous-sections suivantes.

Les offres présentées par des soumissionnaires qui ne satisfont pas aux niveaux de capacité minimaux seront rejetées.

Lors de la soumission de son offre, chaque soumissionnaire déclarera sur l'honneur qu'il satisfait aux critères de sélection de l'appel d'offres. Il utilisera à cet effet le modèle de Déclaration sur l'honneur fourni à l'***Annexe 2***.

L'évaluation initiale de la satisfaction des critères de sélection par les soumissionnaires se fera sur la base des déclarations fournies.

Les critères de sélection sont applicables à tous les membres du groupement et/ou aux sous-traitants identifiés (capacité cumulée de tous les membres et/ou des sous-traitants identifiés).

Les paragraphes ci-dessous précisent les éléments de preuve des critères de sélection qui doivent être fournis avec l'offre ou qui peuvent être demandés ultérieurement, à tout moment de la procédure de passation. Dans tous les cas, dans la mesure où il n'y a pas de motif de dérogation, les preuves doivent être fournies, sur demande et dans un délai donné par l'autorité contractante.

Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.

3.2.1. Capacité juridique et réglementaire

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont la capacité juridique d'exécuter le contrat et la capacité réglementaire d'exercer l'activité professionnelle nécessaire à l'exécution des travaux qui font l'objet du présent appel d'offres.

La capacité juridique et réglementaire doit être prouvée comme suit :

- Preuve de l'inscription dans un registre de commerce ou un registre professionnel pertinent
- Copie du statut juridique.
- Pour les personnes morales, une copie de l'acte de nomination du représentant légal.

☝ l'Annexe 1. 1– Identité du soumissionnaire doit être jointe à l'offre. Le *pouvoir adjudicateur* peut demander les autres preuves de la capacité légale et règlementaire à tout moment de la procédure. **Veuillez noter qu'une demande de preuve n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.**

3.2.2. Capacité économique et financière

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent de la capacité économique et financière nécessaire à l'exécution du contrat.

Critère F1	
Niveau minimal de capacité	Un chiffre d'affaires annuel moyen pour les trois derniers exercices supérieur à 100.000 EUR.
Base de l'évaluation	Ce critère s'applique au soumissionnaire dans son ensemble, c'est-à-dire qu'une évaluation consolidée des capacités combinées de toutes les *entités concernées* sera réalisée.
Preuves	Une copie des comptes de résultats et du bilan des trois derniers exercices pour lesquels les comptes de chacune des *entités concernées* ont été clôturés, ou, à défaut, des déclarations appropriées de leurs banques. L'exercice le plus récent doit avoir été clôturé au cours des 18 derniers mois.
Critère F2	
Niveau minimal de capacité	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'un niveau approprié d'assurance contre les risques professionnels pour tous les dommages confondus par sinistre, couvrant un montant de minimum : un million (1.000.000,00) EUR.
Preuves	Le candidat doit fournir une copie de la preuve d'une assurance contre les risques professionnels pertinents, indiquant, entre autres, que le montant minimum demandé est couvert, la durée et la date d'échéance de la police et le nom de l'assureur.

☝ La preuve de la capacité économique et financière ne doit pas être jointe à l'offre, mais le pouvoir adjudicateur peut la demander à tout moment de la procédure. **Veuillez noter qu'une demande de preuve n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.**

3.2.3. Capacité technique et professionnelle

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils disposent de la capacité technique et professionnelle nécessaire à l'exécution du contrat.

Critère T1	
Le soumissionnaire doit justifier d'une expérience dans le domaine de la fourniture et la pose de tableaux interactifs.	
Niveau minimal de capacité	Au moins 3 projets similaires (de par leur champ d'application et leur complexité) réalisés au cours des trois années précédant la date limite de soumission des offres, d'une valeur minimale, pour chacun de ces projets, de 15.000 €.

Base de l'évaluation	Ce critère s'applique au soumissionnaire dans son ensemble, c'est-à-dire aux capacités combinées de toutes les *entités concernées*.
Preuves	Une liste de projets respectant le niveau minimal de capacité. Doivent être indiqués les dates de début et de fin de ces projets, leur valeur totale et leur champ d'application, le rôle joué et le montant facturé. Dans le cas de projets encore en cours, seule la partie réalisée pendant la période de référence sera prise en considération. [Le *pouvoir adjudicateur* peut demander à titre de justificatifs pour chaque référence de projet des déclarations des clients, et prendre contact avec ces derniers.]

☝ La preuve de la capacité technique et professionnelle ne doit pas être jointe à l'offre, mais le *pouvoir adjudicateur* peut la demander à tout moment de la procédure. **Veuillez noter qu'une demande de preuve n'implique en aucun cas que le soumissionnaire a été retenu.**

3.3. Respect des exigences minimales du Cahier des charges

En soumettant une offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat dans le plein respect des conditions énoncées dans les documents de marché du présent appel d'offres. L'attention des soumissionnaires est tout particulièrement attirée sur les exigences minimales précisées dans la Section 1.4 du présent Cahier des charges et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en matière de protection des données, d'environnement, de droit social et de droit du travail instituées par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales environnementales, sociales et du travail énumérées à l'Annexe X de la directive 2014/24/UE.

Les exigences minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune hypothèse, limitation, condition ou réserve de la part d'un soumissionnaire.

☝ **Les offres non conformes aux exigences minimales applicables seront rejetées.**

3.4. Critères d'attribution

L'objectif des critères d'attribution est d'évaluer les offres en vue de choisir l'offre la plus avantageuse sur le plan économique.

Les offres seront évaluées sur la base des critères d'attribution suivants et de leur pondération :

1. Prix le plus bas.

Le prix retenu pour l'évaluation sera le prix total de l'offre, répondant à l'ensemble des exigences énoncées dans le Cahier des charges.

3.5. Attribution du marché (classement des offres)

Les offres seront classées par ordre croissant du prix total retenu pour l'évaluation, l'offre proposant le prix le plus bas étant classée première.

☝ Le marché sera attribué à l'offre en tête du classement, conforme au Cahier des charges et présentée par un soumissionnaire qui a accès au marché, qui ne se trouve pas dans une situation d'exclusion et qui satisfait aux critères de sélection.

4. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE

4.1. Forme de l'offre : comment présenter l'offre ?

Les offres doivent être présentées conformément aux instructions données dans la lettre d'invitation à l'appel d'offres.

☝ Veillez à préparer et soumettre votre offre suffisamment tôt pour que nous la recevions pour la date limite indiquée au point IV.2.2 de l'avis de marché. Toute offre reçue après cette date sera rejetée.

4.2. Contenu de l'offre : quels documents joindre à l'offre ?

☝ **Les documents à joindre à l'offre sont énumérés à *l'Annexe 1* du présent cahier des charges.**

Les exigences suivantes s'appliquent à l'offre technique et financière :

- *Offre technique – Annexe 7*

L'offre technique doit fournir toutes les informations nécessaires pour évaluer la conformité avec la section 1.4 du présent Cahier des charges et les critères d'attribution. Les offres qui s'écartent des exigences minimales ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être rejetées pour non-conformité et ne pas être évaluées plus avant.

- *Offre financière.*

Une offre financière complète.

En cas de divergences entre les différents documents, seul le montant indiqué dans l'offre financière sera pris en compte.

En cas d'erreur sur le prix total, le prix unitaire prévaut.

L'offre financière sera :

- exprimée en euros. Les soumissionnaires des pays situés hors de la zone euro doivent indiquer leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut être revu en fonction de l'évolution des taux de change. Il appartient au soumissionnaire d'assumer les risques découlant de toute variation des taux de change, et c'est lui qui bénéficiera de ces variations le cas échéant.
- formulée en franchise de tous droits, taxes et autres frais, c'est-à-dire également en exonération de TVA. Le soumissionnaire peut indiquer le montant de la TVA, mais celui-ci doit apparaître séparément.

☝ Les Ecoles européennes sont exonérées de ces frais. L'exonération est accordée aux Ecoles européennes par les gouvernements des Etats membres. En Belgique, les Ecoles européennes sont exonérées par l'exemption nº 450, article 42, § 3, alinéa 1er, 4°, du Code de la TVA.]

4.3. Politique de signature : comment pouvez-vous signer les documents ?

Lorsqu'un document doit être signé, la signature doit être soit manuscrite, soit une signature électronique qualifiée soit une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié au sens de la norme Règlement (UE) nº 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Tous les documents doivent être signés par les signataires (lorsqu'il s'agit de personnes physiques) ou par leurs représentants dûment habilités.

Sur demande du pouvoir adjudicateur, la délégation du pouvoir de signature au nom des signataires (y compris, dans le cas de procurations, le système d'autorisations) doit être attestée par des preuves écrites appropriées (copie de l'avis de nomination des personnes autorisées à représenter l'entité juridique pour la signature des contrats [ensemble ou seules], ou copie de la publication de cette nomination si la législation applicable aux signataires exige cette publication ou une procuration). Un document auquel le pouvoir adjudicateur peut accéder gratuitement dans une base de données nationale ne doit pas être joint si le lien Internet exact et, le cas échéant, les données d'identification nécessaires pour télécharger le document sont communiqués au pouvoir adjudicateur.

4.4. Confidentialité des offres : quelles informations peuvent-elles être divulguées, et sous quelles conditions ?

Une fois que le *pouvoir adjudicateur* aura ouvert une offre, celle-ci deviendra sa propriété et sera traitée de manière confidentielle, dans le respect des conditions suivantes :

- Aux fins de l'évaluation de l'offre et, le cas échéant, de l'exécution du contrat, de la réalisation d'audits, d'évaluations comparatives, etc., le *pouvoir adjudicateur* est habilité à mettre (une partie de) l'offre à la disposition de son personnel et du personnel des autres institutions, agences et organes de l'Union, ainsi que des autres personnes et entités travaillant pour le *pouvoir adjudicateur* ou avec lui, et notamment des contractants ou sous-traitants et de leur personnel, pourvu que ceux-ci soient soumis à une obligation de confidentialité.
- Après la signature de la décision d'attribution du marché, les soumissionnaires dont les offres ont été reçues conformément aux modalités de soumission, qui ont accès au marché, qui ne sont pas considérés comme étant dans une situation d'exclusion visée à l'article 136, paragraphe 1, du Règlement financier, qui ne sont pas rejetés en vertu de l'article 141 du Règlement financier, dont les offres ne sont pas considérées comme non conformes aux documents du marché et qui en font la demande écrite seront informés du nom du soumissionnaire auquel le marché est attribué, des caractéristiques et des avantages relatifs de l'offre retenue, ainsi que du prix de l'offre et/ou du montant du marché. Le *pouvoir adjudicateur* peut décider de ne pas divulguer certaines informations qu'il estime confidentielles, en particulier lorsque leur divulgation porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes des opérateurs économiques ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre eux. Ces informations peuvent comprendre, sans s'y limiter, les aspects

confidentiels des offres, tels que les prix unitaires indiqués dans l'offre financière et les secrets techniques ou d'affaires[5].

- Le *pouvoir adjudicateur* peut divulguer l'offre soumise dans le cadre d'une demande d'accès du public aux documents, ou dans d'autres cas où le droit applicable exige sa divulgation. A moins qu'un intérêt public supérieur ne justifie sa divulgation[6], le *pouvoir adjudicateur* peut refuser de donner entièrement accès à l'offre soumise, en supprimant (le cas échéant) les parties qui contiennent des informations confidentielles dont la divulgation porterait atteinte à la protection des intérêts commerciaux du soumissionnaire, et notamment à sa propriété intellectuelle.

☝ Le *pouvoir adjudicateur* ignorera les déclarations générales selon lesquelles l'ensemble de l'offre ou des parties importantes de celle-ci contiennent des informations confidentielles. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les informations qu'ils considèrent comme confidentielles et expliquer pourquoi elles ne peuvent être divulguées. Le *pouvoir adjudicateur* se réserve le droit de procéder à sa propre évaluation du caractère confidentiel de toute information contenue dans l'offre.

[5] Pour la définition des secrets d'affaires, voir l'article 2, paragraphe 1, de la DIRECTIVE (UE) 2016/943 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites.

[6] Voir l'article 4, paragraphe 2, du REGLEMENT (CE) nº 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

5. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toute donnée à caractère personnel incluse dans l'OFFRE, mise en œuvre comprise, ou s'y rapportant sera traitée conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Ces données ne seront traitées qu'aux seules fins du suivi de l'offre par le responsable du traitement.

Les soumissionnaires et toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées par le responsable du traitement dans le cadre du présent marché disposent de droits particuliers en tant que personnes concernées en vertu du règlement (UE) 2016/679, notamment les droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement ou, le cas échéant, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données.

Si les soumissionnaires ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre du présent marché ont des questions concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, ils doivent s'adresser au responsable du traitement : : le Directeur de l'école européenne de Bruxelles III.

Ils peuvent également s'adresser au délégué à la protection des données du responsable du traitement. Ils ont le droit d'introduire un recours auprès du Contrôleur européen de la protection des données à tout moment.

Les détails concernant le traitement des données à caractère personnel peuvent être demandés au responsable du traitement.

LISTE DES ANNEXES :

Les documents suivants sont annexés à ce cahier des charges et font partie intégrante du présent cahier des charges :

- Annexe 1 : Liste des documents à joindre à l'offre ou sur demande du pouvoir adjudicateur.
    - Annexe 1.1 Identification du soumissionnaire
    - Annexe 1.2 offres conjointes
    - Annexe 1.3 Sous-traitance
    - Annexe 1.4 Entité dur la capacité de laquelle un soumissionnaire s'appuie.
- Annexe 2 : Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre
- Annexe 3 : Attestation de bonne exécution.
- Annexe 4 : Formulaire de déclaration de confidentialité
- Annexe 5 : Fiche financière, renseignements bancaires
- Annexe 6 : Offre financière
- Annexe 7 : Bordereau technique
- Annexe 8 : Capacité économique et financière

OFFRE FINANCIERE - BORDEREAU DE PRIX — ANNEXE 6.1

Appel d'offres par procédure ouverte pour :
- la fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.
-Montant estimé du marché : max. 300.000 €
-Référence : EEB3/2022-012
-Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III

Description de l'article	quantités annuelles estimées	PU HTVA en €, 2 décimales	*Remise sur catalogue en %*	*PU avec remise HTVA en €, 2 déc.*	Prix total HTVA en €
Ecran 65 pouces tactile compatible avec SMART Ink.	12				
Support mural avec ajustement vertical pour tous types d'écrans (non motorisé) type Balancebox 650 ou équivalent	10				
Colonne sol-mur pour support mural avec ajustement vertical pour tous types d'écrans type support autonome 481A13 ou équivalent	2				
Câble HDMI 10m + adaptateur Display Port vers HDMI	12				
Câble USB 10m	12				
Système de tableau blanc adaptable sur l'écran et repliable type WinX6 ou équivalent.	12				
Licence SmartNote valabe 1 an	25				
Licence SmartNote valabe 3 ans	75				
Forfait installation pour 12 écrans et accessoires, tous frais compris (déplacement, reprise emballages, …)	1				
TOTAL					

Date :

Cachet de l'entreprise et signature du représentant légal.

OFFRE FINANCIERE - REMISE SUR CATALOGUE	ANNEXE 6.2

Appel d'offres par procédure ouverte pour :
- la fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.
-Montant estimé du marché : max. 300.000 €
-Référence : EEB3/2022-012
-Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III

Le pourcentage de remise offert sur notre catalogue est :

Remise de …..% sur notre (nos) catalogue(s) ……Merci de compléter le nom du(des) catalogue(s).

La remise s'applique sur tout le catalogue, et est fixe pour toute la durée du contrat.

Date :

Cachet de l'entreprise et signature du représentant légal.

Annexe 1. Liste des documents à joindre à l'offre ou sur demande du pouvoir adjudicateur

Schola Europaea

ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III

PROCEDURE OUVERTE N° 2022-012

FOURNITURE ET PLACEMENT DE TABLEAUX INTERACTIFS ET ACCESSOIRES

ANNEXE 1 : CHECKLIST DES DOCUMENTS À COMPLÉTER ET FOURNIR

AU MOMENT DU DÉPÔT DE L'OFFRE OU PENDANT LA PROCÉDURE

Dans chaque check-list, chaque case de la colonne intitulée « Référence aux documents joints » doit être complétée à l'aide du numéro du document pertinent et de la page de l'offre sur laquelle le document requis se trouve, sauf spécification contraire.

I - IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE, OFFRES CONJOINTES ET SOUS-TRAITANCE

		Référence aux documents joints
1.	**Formulaire d'identification « identité légale »** (le cas échéant, pour tous les membres du groupement) (Voir annexe 1.1 du présent document)	Voir document n°... à la page... de l'offre soumise
2.	**Le cas échéant : Questionnaire concernant les offres conjointes** (accompagné d'Accord/Procuration) (Voir annexe 1.2 du présent document)	Voir documents n°... à la page... de l'offre soumise
3.	**Le cas échéant : Questionnaire concernant la sous-traitance** (le cas échéant, pour chacun de sous-traitants, accompagné de déclaration d'intention ou d'un accord existant) (voir annexe 1.3 du présent document) En cas de sous-traitance, le soumissionnaire doit indiquer le nom, les coordonnées, la raison sociale et le statut juridique de la/des	Voir document n°... à la page... de l'offre soumise

	société(s) sous-traitantes. Ces parties du marché sous-traitées resteront sous la responsabilité du contractant.	
4.	**Le cas échéant : Questionnaire pour le soumissionnaire qui souhaite s'appuyer sur une autre entité pour respecter le niveau de capacité économique et financier minimum** (voir annexe 1.4 du présent document)	Voir document n°... à la page... de l'offre soumise

II - CRITÈRES D'EXCLUSION

		Référence aux documents joints
5.	**Déclaration sur honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection** dûment complétée et signée (le cas échéant, pour tous les membres du groupement) (voir annexe 2 du cahier des charges)	Voir document n°... à la page... de l'offre soumise

III - CRITÈRES DE SÉLECTION

		Référence aux documents joints
6.	**Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection** dûment complétée et signée (le cas échéant, pour tous les membres du groupement) (voir annexe 2 du cahier des charges)	Voir document n°... à la page... de l'offre soumise

a) Capacité juridique et règlementaire

		Référence aux documents joints
1.	**Copie de l'inscription** dans un registre professionnel ou dans un registre du commerce ou de tout autre document officiel mentionnant un numéro d'enregistrement ;	***Document à soumettre sur demande du pouvoir adjudicateur***

		Référence aux documents joints
2.	**Copie du statut juridique**, ou, à défaut, un document récent équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente ;	***Document à soumettre sur demande du pouvoir adjudicateur***
3.	**Pour les personnes morales, une copie lisible de l'acte de nomination** des personnes autorisées à représenter le candidat dans ses relations avec les tiers et en justice, ou une copie de la publication de cet acte de nomination, si la législation applicable à l'entité légale concernée requiert une telle publication ; toute délégation de cette autorisation à un autre représentant non mentionné dans l'acte de nomination officiel doit être attestée.	***Document à soumettre sur demande du pouvoir adjudicateur***

b) Capacité économique et financière

		Référence aux documents joints
4.	Une copie des comptes de résultats et du bilan des trois derniers exercices pour lesquels les comptes de chacune des *entités concernées* ont été clôturés, ou, à défaut, des déclarations appropriées de leurs banques. L'exercice le plus récent doit avoir été clôturé au cours des 18 derniers mois.	***Document à soumettre sur demande du pouvoir adjudicateur***
5.	Une copie de la preuve d'une assurance contre les risques professionnels pertinents, indiquant, entre autres, que le montant minimum demandé est couvert, la durée et la date d'échéance de la police et le nom de l'assureur.	***Document à soumettre sur demande du pouvoir adjudicateur***

c) Capacité technique et professionnelle

		Référence aux documents joints
6.	**Une liste de contrats** répondant au niveau minimal de capacité y compris l'identité de 3 clients au minimum et leurs coordonnées de contact. L'EEB3 se réserve le droit de contacter des clients précédents afin de pouvoir évaluer au mieux la capacité du soumissionnaire à exécuter des services similaires à ceux réalisés pour ces clients.	***Document à soumettre sur demande du pouvoir adjudicateur***

V-CRITÈRES D'ATTRIBUTION

a) Prix de l'offre

		Référence aux documents joints
7.	**Bordereau financier** Tableau à compléter (voir annexe 6.1 et 6.2 du cahier des charges)	Voir document n°... à la page... de l'offre soumise

SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE ET DATE
Je certifie/Nous certifions que les informations fournies dans l'offre sont exactes et complètes à la date indiquée ci-dessous. Je comprends/Nous comprenons que le fait de fournir de fausses informations pourrait entraîner l'exclusion du soumissionnaire. Je m'engage/Nous nous engageons à informer le Pouvoir adjudicateur sans délai de tout point qui modifierait ou compléterait toute information contenue dans l'offre en réponse au présent marché. **Signature :** _____ **Nom :** _____ **Date :** _____

Annexe 1.1 Identification du soumissionnaire

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le présent formulaire est à fournir dûment complété par le soumissionnaire et le cas échéant, par tous les membres d'un groupe de soumissionnaires. En cas de groupement, la personne habilitée à signer le contrat et la personne de contact ne doivent être renseignées que pour le chef de groupe.

Identification du soumissionnaire agissant en qualité de :

☐ Soumissionnaire unique

☐ Membre du groupement ; indiquer si mandataire (chef de groupe) ou mandant :

Identité	Réponse
Dénomination officielle complète du soumissionnaire:	
Forme juridique officielle:	
Pays d'enregistrement:	
Adresse du siège social du soumissionnaire:	
Numéro d'enregistrement légal:	
Numéro du registre de la TVA:	
Personne(s) habilitée(s) à **signer le contrat** (nom, prénom et fonction): *Indiquer si cette ou ces personnes sont habilitées à signer seules ou ensembles.*	
Personne(s) de contact désignée(s) pour le présent appel d'offres (nom, prénom et fonction, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse, courrier électronique). (En cas de groupement, à indiquer uniquement pour le chef de groupe)	

Annexe 1.2 Offres conjointes

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES OFFRES CONJOINTES

A remplir en cas d'offre conjointe soumise par un groupe de soumissionnaires.

1. Veuillez indiquer le nom de la société mandataire du groupe de soumissionnaires (chef de groupe) :

---

2. Veuillez indiquer le nom des mandants (les autres entreprises) qui participent à l'offre conjointe et solidaire :

N.B. : Ces sociétés doivent fournir le formulaire d'identification (cf. ci-avant), la déclaration sur honneur relative aux critères d'exclusion, et le cas échéant les documents nécessaires à l'évaluation de la capacité économique et financière et/ou capacité technique.

3. Si un groupement ou une entité similaire a déjà été formé, veuillez indiquer son nom et son statut juridique ainsi que fournir toute autre information et tout autre document pertinent dans ce contexte :

---

4. Veuillez fournir un Accord/Procuration, établie conformément au modèle de procuration figurant ci-après, signée par les représentants légaux de tous les partenaires de l'offre conjointe et solidaire, qui notamment :

- **reconnaît la responsabilité solidaire de tous les partenaires de l'offre conjointe pour l'exécution du marché;**
- **donne procuration à l'un des partenaires de l'offre conjointe (chef du groupe) pour représenter les autres parties aux fins de la signature et de l'administration du contrat.**

Accord/Procuration - Modèle

(DESIGNANT L'UNE DES ENTREPRISES COMME CHEF DU GROUPE ET LA NOMMANT MANDATAIRE)

Les soussignés,

– Signataire 1 *(nom, fonction, entreprise, siège social, numéro de TVA)*

– Signataire 2 *(nom, fonction, entreprise, siège social, numéro de TVA)*

– …..

– Signataire N° *(nom, fonction, entreprise, siège social, numéro de TVA),*

Chacun ayant la capacité juridique requise pour agir au nom de sa société,

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1) En tant que cosignataires du Contrat, tous les membres du groupe :

   - Seront solidairement responsables envers les écoles européennes et le BSGEE de l'exécution du Contrat ;
   - Respecteront les conditions du Contrat et veilleront à la bonne exécution de leur part respective des fournitures et/ou des services.

3) À cet effet, les membres du groupe désignent l'entreprise X comme chef du groupe.
   [N.B.: le chef du groupe doit être l'un des membres du groupe]

4) Les paiements effectués par les écoles européennes et le BSGEE pour les services exécutés se feront sur le compte bancaire du chef du groupe.
   [Indiquer le nom et l'adresse de la banque, le numéro de compte, etc.]

5) Les membres du groupe confèrent au chef du groupe tous les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom en ce qui concerne les services. Ce mandat comporte notamment les tâches suivantes:

   - Le chef du groupe signe tous les documents contractuels – y compris le contrat-cadre, les contrats spécifiques et leurs avenants – et établit toutes les factures relatives aux services au nom des membres du groupe ;
   - Le chef du groupe est l'interlocuteur unique des écoles européennes et du BSGEE en ce qui concerne les services associés à assurer au titre du Contrat. Il coordonne l'exécution des services réalisés par les membres du groupe aux écoles européennes et au BSGEE et veille à la bonne exécution du Contrat.

Toute modification du présent accord/de la présente procuration est soumise à l'approbation expresse des écoles européennes et du BSGEE.

Le présent accord/la présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles des membres du groupe envers les écoles européennes et le BSGEE en rapport avec les services à assurer au titre du Contrat ont cessé d'exister. Sa résiliation par les parties avant cette date n'est possible qu'avec l'accord des écoles européennes et du BSGEE.

Signé à ……, le …. ……

Nom		Nom	
Fonction		Fonction	
Entreprise		Entreprise	
Nom		Nom	
Fonction		Fonction	
Entreprise		Entreprise	

Annexe 1.3 Sous-traitance

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA SOUS-TRAITANCE

1. Votre offre prévoit-elle de recourir à la sous-traitance? Oui ☐ Non ☐

Dans l'affirmative, veuillez compléter les points suivants:

2. La part du marché que vous envisage de sous-traiter :

3. Liste des sous-traitants :

4. Justification de la sous-traitance et rôle, activités et responsabilités des sous-traitants :

Veuillez remplir le formulaire suivant pour chacun des sous-traitants <u>et l'accompagner</u> d'une déclaration d'intention du sous-traitant ou d'un accord existant (voir article II.5 du cahier des charges).

<u>Justification de la sous-traitance et rôle, activités et responsabilités des sous-traitants</u>

Nom du sous-traitant:

Forme juridique officielle:

Pays d'enregistrement:

Numéro d'enregistrement légal:

Adresse officielle complète:

Personne de contact:

Numéro de téléphone:

Justification de la sous-traitance:

Rôle, activités et responsabilités du sous-traitant:

Volume ou proportion de la sous-traitance:

NB : La partie du marché sous-traitée reste sous la responsabilité du soumissionnaire.

Les écoles européennes et le BSGEE se réservent le droit de vérifier la situation juridique, la capacité économique et financière, ainsi que la capacité technique des éventuels sous-traitants et cela soit avant la signature du contrat si les sous-traitants ont été indiqués dans l'offre, soit suite à une demande d'autorisation de la sous-traitance en cours de contrat. A défaut de la présentation de ces documents, aucun recours à la sous-traitance ne pourra être autorisé.

Date, cachet et signature du soumissionnaire :

Annexe 1.4 Entité sur la capacité de laquelle un soumissionnaire s'appuie

[En-tête de lettre, le cas échéant]

ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III

Appel d'offres réf. 2022-012

A l'attention de :

[Indiquer la date]

Lettre d'engagement d'une entité sur la capacité de laquelle un soumissionnaire s'appuie

Je, soussigné[e],

Nom :

Fonction :

Entreprise :

Adresse officielle :

Numéro de TVA :

ayant la capacité juridique requise pour agir au nom de l'entreprise ***[indiquer le nom de l'entité]*** confirme par la présente que notre entreprise **autorise *[indiquer le nom du soumissionnaire]* à s'appuyer sur sa capacité économique et financière pour atteindre les niveaux minimaux** requis pour l'appel d'offres [indiquer le numéro de référence] – [indiquer le titre de la procédure] Lot [indiquer le numéro du lot].

Au cas où l'offre du soumissionnaire susmentionné serait retenue, ***[indiquer le nom de l'entité]*** s'engage à mettre à disposition les ressources nécessaires à l'exécution du contrat. L'entreprise déclare en outre qu'elle n'est pas soumise à un conflit d'intérêts susceptible d'avoir une incidence négative sur l'exécution du contrat et qu'elle accepte les conditions générales jointes au Cahier des charges de l'appel d'offres susmentionné, et en particulier les dispositions contractuelles relatives aux contrôles et audits.

Fait à :

Nom :

Fonction :

Signature :

DECLARATION SUR L'HONNEUR ANNEXE 2

Appel d'offres par procédure ouverte pour :

- **La fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.**
- **Montant estimé du marché : max. 300.000 €**
- **Référence : EEB3/2022-012**
- **Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III**

Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection

[Le][La] soussigné[e] [*nom du signataire du présent formulaire*]:

……

Représentant la personne morale suivante :

- Dénomination officielle complète : ……
- Forme juridique officielle : ……
- Numéro d'enregistrement légal : ……
- Adresse officielle complète : ……
- N° d'immatriculation à la TVA : ……

I – Situation d'exclusion concernant la personne

(1) déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
(a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par le droit de l'Union ou le droit national;	☐	☐
(b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable;	☐	☐
(c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors		

que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans l'exécution d'un marché ou d'une convention ;	☐	☐
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence ;	☐	☐
iii) violation de droits de propriété intellectuelle ;	☐	☐
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution ;	☐	☐
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution ;	☐	☐
(d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:		
i) la fraude au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995;	☐	☐
ii) la corruption au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ainsi que la corruption telle qu'elle est définie dans d'autres droits applicables;	☐	☐
iii) les comportements liés à une organisation criminelle visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil ;	☐	☐
iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l'article 1er, paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil ;	☐	☐
v) les infractions terroristes ou les infractions liées aux activités terroristes au sens respectivement de l'article 1er et de l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou l'incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision ;	☐	☐
vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil ;	☐	☐

(e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché ou d'une convention financés par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d'audits ou d'enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes;	☐	☐
(f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	☐	☐
(g) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement;	☐	☐
(h) (*uniquement pour les personnes morales*) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l'intention visée au point g).	☐	☐
(i) pour les situations visées aux points c) à h) ci-dessus, la personne tombe sous le coup: i. de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par le Parquet européen une fois qu'il aura été créé, la Cour des comptes, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE; ii. de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle; iii. de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE; iv. d'informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l'Union; v. de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence; ou vi. de décisions d'exclusion prises par un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE.	☐	☐

II – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de la personne morale et les bénéficiaires effectifs

Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

(2) déclare qu'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l'article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	Sans objet
Situation visée au point c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	☐	☐	☐
Situation visée au point d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)	☐	☐	☐
Situation visée au point e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)	☐	☐	☐
Situation visée au point f) ci-dessus (irrégularité)	☐	☐	☐
Situation visée au point g) ci-dessus (création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	☐	☐	☐
Situation visée au point h) ci-dessus (personne créée dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	☐	☐	☐
Situation visée au point i) ci-dessus	☐	☐	☐

III – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne morale

(3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	Sans objet
Situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	☐	☐	☐
Situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)	☐	☐	☐

IV – Motifs de rejet de la présente procédure

(4) déclare que la personne susmentionnée:	OUI	NON
a participé précédemment à la préparation des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.	☐	☐

V – Mesures correctrices

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne doit indiquer les mesures qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, démontrant ainsi sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point d) de la présente déclaration.

VI – Justificatifs sur demande

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs.

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

Pour les cas mentionnés aux points a), c), d), f) et g) et h), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Pour les cas mentionnés au point b), des certificats récents délivrés par les autorités compétentes de l'État concerné sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu'un document visé ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur[1]. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	**Référence complète de la précédente procédure**
Insérer autant de lignes que nécessaire.	

VII – Critères de sélection

1) déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus par le cahier des charges, à savoir:	OUI	NON	Sans objet
(a) elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section 2.2.1. du cahier des charges;	☐	☐	☐
(b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section 2.2.2. du cahier des charges;	☐	☐	☐
(c) elle remplit les critères techniques et professionnels applicables, mentionnés à la section 2.2.3. du cahier des charges.	☐	☐	☐

2) si la personne susmentionnée est **soumissionnaire unique** ou **chef de file dans le cas d'une offre conjointe**, déclare que:	OUI	NON	Sans objet
(d) le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas d'offre conjointe et les sous-traitants, le cas échéant) respecte l'ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d'ensemble conformément au cahier des charges.	☐	☐	☐

VIII – Justificatifs aux fins de la sélection

Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du cahier des charges et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

[1] Même école.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur[2]. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	**Référence complète de la précédente procédure**
Insérer autant de lignes que nécessaire.	

La personne susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.

La personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.

Nom et prénoms Date Signature

[2] Même école.

DOCUMENT DE BONNE EXECUTION — ANNEXE 3

Appel d'offres par procédure ouverte pour :

- **La fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.**
- **Montant estimé du marché : max. 300.000 €**
- **Référence : EEB3/2022-012**
- **Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III**

Liste de 3 projets similaires.

Fait à ……., le ……..

Cachet de l'entreprise, Nom/Prénom et Signature

FORMULAIRE DE DECLARATION DE CONFIDENTIALITE ANNEXE 4

Appel d'offres par procédure ouverte pour :

- **La fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.**
- **Montant estimé du marché : max. 300.000 €**
- **Référence : EEB3/2022-012**
- **Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III**

Société : .....
Adresse : .....
.....

DECLARATION RELATIVE AU RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE

Je, soussigné(e), ... , m'engage à respecter la confidentialité des informations auxquelles j'ai pu ou je pourrai avoir accès dans le cadre de mes prestations couvertes par le contrat passé entre la société ..... et les Ecoles européennes. Cet engagement persistera au-delà dudit contrat, sans limite dans le temps.

En particulier, je reconnais avoir été informé(e) que je ne peux divulguer auprès d'un tiers, ni utiliser à mon profit ou à celui d'un tiers, ni rendre publics, oralement ou par écrit, sur support papier ou électronique, les documents ou informations qui ne sont pas du domaine public et auxquels j'ai pu ou je pourrai avoir accès dans le cadre de mes prestations. Cette interdiction persistera après leur cessation.

Je m'engage à m'abstenir de toute déclaration susceptible de porter atteinte à la réputation des Ecoles européennes et à leur image ou de nuire à la sécurité de ses bâtiments.

Je m'engage à respecter la confidentialité de toutes les données à caractère personnel que je serais amené à pouvoir accéder et à devoir traiter, et ce en conformité avec ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que dans le respect de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée. Je n'agirai dans ce contexte que sur instruction du Responsable du traitement des données ou de son représentant.

Je m'engage également, dès la fin de mon contrat de prestation auprès des Ecoles européennes, à restituer au Chef de site en charge du contrat, tous les documents relatifs au client qui seraient encore en ma possession, quelle qu'en soit la forme (papier ou électronique).

Je suis conscient que la divulgation de procédures, de noms ou de quelques autres informations sensibles que ce soient relatifs au client, peut donner lieu à un licenciement pour faute grave.

Toutes les informations recueillies au moyen du système de vidéosurveillance, et en particulier les images captées par ce système, sont couvertes par la confidentialité la plus stricte, en sorte que je m'engage – et souscrit à ce titre une obligation de résultat - à ne pas diffuser, publier, transférer, exhiber ou révéler, de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit, tout ou partie du contenu d'une quelconque séquence de vidéosurveillance à quiconque autre que les destinataires agréés spécialement désignés par les Ecoles européennes en matière de vidéosurveillance.

Fait à ……., le ……..

Nom: …….. Prénom: ……..

Signature précédée de la mention "**Lu et approuvé" :** ……..
Une copie est à conserver par le signataire

FICHE FINANCIERE ANNEXE 5

Appel d'offres par procédure ouverte pour :

- **La fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.**
- **Montant estimé du marché : max. 300.000 €**
- **Référence : EEB3/2022-012**
- **Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III**

Société : .....
Adresse : .....
.....

ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

SIGNALÉTIQUE FINANCIER SCHOLA EUROPÆA

Ces données seront enregistrées sur les registres comptables des Ecoles européennes et utilisées pour les procédures de paiement.
Les données peuvent être consultées par le personnel impliqué dans ces procédures de paiement.

TITULAIRE DU COMPTE

NOM

ADDRESSE

VILLE | CODE POSTAL

PAYS | N° DE TVA

PERSONNE DE CONTACT

TELEPHONE | FAX

E - MAIL

BANQUE

NOM DE LA BANQUE

ADRESSE DE L'AGENCE

VILLE | CODE POSTAL

IBAN | BIC

REMARQUES :

CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE (Tous deux obligatoires)(1)	DATE (Obligatoire)
	SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

(1) Si un relevé bancaire est joint, le cachet de la banque et la signature du représentant ne sont pas requis.
La signature du titulaire du compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.

BORDEREAU TECHNIQUE — ANNEXE 7

Appel d'offres par procédure ouverte pour :

- **La fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.**
- **Montant estimé du marché : max. 300.000 €**
- **Référence : EEB3/2022-012**
- **Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III**

Merci de nous transmettre les fiches techniques des produits proposés dans votre bordereau de prix (Annexe 6.1).

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE ANNEXE 8

Appel d'offres par procédure ouverte pour :

- **La fourniture et le placement de tableaux interactifs et accessoires.**
- **Montant estimé du marché : max. 300.000 €**
- **Référence : EEB3/2022-012**
- **Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles III**

Fait à ……., le ……..

Cachet de l'entreprise, Nom/Prénom et Signature